

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

**ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT
DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

PORTANT FIN DE FONCTIONS PAR INTERIM

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique et notamment l'article L512-23,

Vu l'arrêté n°04/2024 du 30 septembre 2024 portant organisation des services départementaux,

Vu l'arrêté du 23 janvier 2025 chargeant madame Céline Coche des fonctions de chef de service par intérim, au pôle solidarités – direction de l'enfance et de la famille - service départemental des mineurs non accompagnés, à compter du 1^{er} janvier 2025,

Le Président du Conseil départemental,

Considérant que le poste de chef de service départemental des mineurs non accompagnés n'est plus vacant à compter du 1^{er} mai 2025,

ARRÊTE :

Article 1 :

À compter du 1^{er} mai 2025, il est mis fin aux fonctions par intérim exercées par madame Céline Coche en qualité de chef de service, au pôle solidarités, direction de l'enfance et de la famille - service départemental des mineurs non accompagnés.

Arras, le 30 avril 2025
Pour le Président du Conseil départemental,

Notifié le :

Signature de l'agent :



Signé électroniquement par
Caroline MÉZIERE
Directrice des ressources humaines

Ampliations destinées à :

- Paierie départementale du Pas-de-Calais
- Madame Céline Coche (13447)
- DEF – Serv.départemental des mineurs non accompagnés
- PRA – DRH/DAPARH/mission pilotage des effectifs et des données sociales
- Direction de l'accompagnement juridique
- SGARPS/EB

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président du Conseil départemental dans les deux mois suivant sa publication et/ou publication. Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux, auprès du tribunal administratif de Lille, dans le même délai. Dans les deux mois suivant le rejet du recours gracieux.

Accusé de réception en préfecture
N° 2025-09120250430-FIN-347-EB04
Date de l'électronique : 20/05/2025
Date de réception préfecture : 20/05/2025